

7 • prescription agronomique

revendication

novembre 2020

Que les pesticides ayant le plus d'impact sur la santé et l'environnement soient ajoutés à la liste des pesticides nécessitant une prescription agronomique.



Techniquement, la vente de pesticides - comme celle d'un engrais - constitue un acte agronomique. Comme tous les actes agronomiques, ceux-ci doivent être justifiés et inscrits au dossier du producteur.

Le simple fait d'exiger une prescription officielle pour les pesticides les plus à risques a fortement diminué la demande. Par exemple, en 2018, lorsque l'atrazine a été réglementée, les ventes ont diminué de 58,7%. Ce mécanisme pourrait donc être élargi aux dix pesticides qui ont le plus d'impact sur l'indice de risque pour la santé et aux dix pesticides qui ont le plus

d'impact sur l'indice de risque pour l'environnement.

Puisque certains pesticides se retrouvent dans les deux listes (le S-métolachlore et l'atrazine) et que certaines molécules sont déjà réglementées, nous arrivons donc que 16 nouvelles matières actives à mettre sous prescription. (1)



Je signe!

Cette liste devrait être mise à jour régulièrement puisque les nouvelles semences génétiquement modifiées (GM) disponibles sont non seulement tolérantes au glyphosate mais aussi au dicamba, 2,4 D et glufosinate. Nous devrions malheureusement voir apparaître ces molécules dans ces listes les prochaines années.

Nous sommes conscients que les indices de risque pour la santé et l'environnement sont perfectibles. Premièrement, ils sont basés uniquement sur les ingrédients actifs, sans tenir compte des autres produits de formulation. Le gouvernement sait lui aussi que les indices de risque sont biaisés car ils ne calculent que le risque de l'ingrédient actif. Par exemple, sur la page du glyphosate de SAgE pesticides, il est inscrit « les formulations de glyphosate semblent être plus toxiques que la matière active ». Il s'agit d'une des raisons pour laquelle nous recommandons aussi à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) d'étudier les effets à long terme des formulations commerciales.

TABLEAU DES 18 PESTICIDES AYANT LE PLUS D'IMPACT SUR LES INDICES DE RISQUE

| Ingrédient actif | IRS %* | IRE %* | Commentaire |
|------------------|--------|--------|--|
| Atrazine | 7,8 | 4,2 | Déjà réglementé au Québec en en Europe |
| Azoxystrobine | <0,5 | 2,8 | |
| Bromoxynil | 4,3 | 1,1 | Non homologué dans l'UE |
| Chlorothalonil | 5,9 | <0,9 | Non homologué dans l'UE |
| Chlorpyrifos | 1,3 | 5,5 | Déjà réglementé au Québec* |
| Diquat | 0,8 | 6,3 | Non homologué dans l'UE |
| Fluazinam | 5,6 | <0,9 | |
| Fomé safène | 0,7 | 2,1 | Non homologué dans l'UE |
| Glyphosate | 4,2 | <0,9 | |

Suite >>>

Deuxièmement, ces indices sont aussi souvent basés sur des études scientifiques, fournies par l'industrie et non d'études indépendantes revues par des pairs.

À ce sujet, nous recommandons aussi à l'ARLA de se baser sur des études indépendantes lors de son processus d'homologation des pesticides.

**En attente d'une révision de son homologation depuis 1999 par l'ARLA - Non homologué dans l'UE depuis 2020 ; Corteva a déjà annoncé la fin de la production en 2021 (mais ce n'est pas la seule compagnie qui le produit)*

Troisièmement, les indices de risque ne se basent pas nécessairement sur la science la plus récente. Par exemple, au niveau de la neurotoxicité du glyphosate, il est cité seulement un article de 1993. Pourtant, les mots-clés glyphosate et neurotoxicity sur PubMed (un moteur de recherche spécialisé en articles scientifiques et relié à la médecine) sortent 35 articles depuis 2015.

Les indices de chaque traitement de pesticides peuvent facilement être retrouvés sur le site de SAgE pesticides - un outil informatique québécois pour aider agriculteur.rice.s et agronomes à comparer les risques de chaque traitement et à faire le suivi de la ferme.

TABLEAU DES 18 PESTICIDES AYANT LE PLUS D'IMPACT SUR LES INDICES DE RISQUE

| Ingrédient actif | IRS %* | IRE %* | Commentaire |
|---------------------|-------------|-------------|--|
| Imazéthapyr | <0,5 | 3,7 | Déjà réglementé au Québec en en Europe |
| Lambda-cyhalothrine | 3 | <0,9 | |
| Linuron | 5,8 | 1,6 | Non homologué dans l'UE |
| Mancozèbe | 3,1 | <0,9 | Non homologué dans l'UE |
| Mésotrione | <0,5 | 2,6 | Déjà réglementé au Québec* |
| Métribuzine | <0,5 | 3,7 | Non homologué dans l'UE |
| Propiconazole | 4,1 | <0,9 | |
| S-métolachlore | 10,8 | 7,7 | Non homologué dans l'UE |
| Topramezone | 1,7 | 2,2 | |
| TOTAL | 59,1 | 43,5 | |

*IRS (%) Indice de risque pour la santé exprimé en pourcentage de la contribution de la matière active sur l'IRS de tout le Québec.

**IRE (%) Indice de risque pour l'environnement exprimé en pourcentage de la contribution de la matière active sur l'IRS de tout le Québec.
Les ingrédients actifs sont classés en ordre alphabétique.

LE « DANGER » DE CETTE REVENDEICATION

Le danger avec ce type de recommandation est l'apparition de produits de remplacement tout aussi toxiques. Un phénomène déjà observé à de nombreuses reprises. On peut citer l'interdiction de l'enrobage des néonicotinoïdes qui a rapidement été substitué par des enrobages au chlorantraniliprole et cyantraniliprole.

Suite >>>

... LE « DANGER » DE CETTE REVENDEICATION

Le pire dans ce cas-ci est qu'une récente étude a démontré que la pression des ravageurs (ici les vers fils de vers) n'était pas suffisante au Québec pour justifier un enrobage des semences aux insecticides, que ce soit aux néonicotinoïdes ou avec leurs produits de remplacement ! Résultat : nous appliquons des insecticides inutilement. (2) C'est pour cette raison que nous recommandons aussi de délier le service-conseil de la vente et de changer le modèle agricole pour éviter les usages prophylactiques (en prévention) des pesticides. Un agronome non lié ciblera différentes méthodes d'intervention, incluant des méthodes non chimiques. Un modèle agricole qui reconnaît mieux les méthodes de luttés alternatives tendra vers le remplacement des pesticides dangereux par des méthodes culturales. Ainsi, nous devrions éviter de tomber dans le piège des produits de remplacement.

Cette recommandation se veut une étape intermédiaire avant d'arriver à ce que l'Ordre des agronomes du Québec réclame lui-même dans son mémoire : « [...] que toutes les utilisations de produits phytosanitaires soient justifiées par un agronome ».

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Le rapport de la commission parlementaire sur les pesticides a souligné ces enjeux, et des experts et organismes avaient fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire. Les voici.

recommandation de la CAPERN 2

QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES RÉÉVALUE LE CODE DE GESTION DES PESTICIDES ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES AFIN DE METTRE À JOUR LA LISTE DES PESTICIDES À USAGE RESTREINT ET QU'IL ÉVALUE LA POSSIBILITÉ DE RÉVISER CETTE LISTE DE FAÇON RÉGULIÈRE.

recommandation de la CAPERN 9

QUE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ANALYSE L'OPTION D'EFFECTUER UNE MISE À JOUR DE SAGE PESTICIDES EN COLLABORATION AVEC LES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR Y AJOUTER AUTANT D'INFORMATIONS QUE POSSIBLE LIÉES À LA PRÉVENTION DES RISQUES DES PESTICIDES POUR LA SANTÉ, DONT LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

les positionnements à la CAPERN

- Équiterre demandait à rallonger la liste de pesticides sous prescription et de la réviser aux trois ans.
- Les apiculteurs et apicultrices du Québec recommandait que tous les pesticides systémiques soient assujettis au système de prescription.
- L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) précise que « l'utilisation de tous les produits phytosanitaires devrait être justifiée par l'agronome ».
- Une nouvelle organisation, Victimes des Pesticides du Québec, demande aussi « l'interdiction de tous les pesticides probablement cancérigènes, mutagènes, neurotoxiques, reprotoxiques, perturbateurs endocriniens en priorisant les plus utilisés sur la base de recommandations scientifiques indépendantes de l'industrie ».

RÉFÉRENCES

- (1) Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Bilan des ventes de pesticides au Québec - Année 2018. Québec. 2020;81
- (2) Labrie G, Gagnon A-È, Vanasse A, Latraverse A, Tremblay G. Impacts of neonicotinoid seed treatments on soil-dwelling pest populations and agronomic parameters in corn and soybean in Quebec (Canada). Desneux N, éditeur. PLoS ONE. 26 févr 2020;15(2):e0229136